

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

**Délibération**  
**n° 2008.11.249**

**Fonds Social  
Européen : attribution  
de subventions dans  
le cadre du PLIE**

**LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

**Secrétaire de séance** : Véronique DAVY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

**Excusé(s)** :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

**Excusé(s) représenté(s)** :

<b>FONDS SOCIAL EUROPEEN : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLIE</b>
---

Afin de contribuer à la mise en œuvre de la programmation des fonds européens pour la période 2007-2013, la ComAGA s'est vue attribuer la gestion d'une subvention globale pour le compte du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Le montant de cette subvention s'élève à 348 781 € en 2008 (soit 334 781€ au titre des crédits d'intervention et 14 000 € au titre de l'assistance technique), et 1 046 343 € sur la période 2008/2010.

Conformément à la procédure d'appel à projets lancée en mai 2008, les structures, intervenant dans le domaine de l'insertion et l'emploi sur le territoire de l'agglomération, ont présenté des projets en faveur des bénéficiaires du PLIE.

Le comité de pilotage du PLIE du 5 juin 2008 a ajourné les dossiers présentés par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour non conformité aux règles d'éligibilité des projets.

Les dossiers pour lesquels il est proposé aujourd'hui d'attribuer un financement au titre du FSE ont fait l'objet d'une instruction croisée par le service PLIE et un groupe de travail du comité de pilotage PLIE ainsi qu'une présentation aux membres du comité de pilotage du 30 septembre 2008.

Par conséquent, après attribution de la participation du FSE aux projets éligibles, dont la liste est jointe en annexe, l'enveloppe restant à répartir est de 64 344 €.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. M. DEZIER ne prend pas part au débat et au vote pour la subvention au CTAA.**

Vu le protocole d'accord du PLIE 2008, approuvé par délibération n° 479 du 20 décembre 2007,

Vu la convention n° 192/30191 de subvention globale amplifiée par les services du secrétariat général aux affaires régionales du 23 mai 2008,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du PLIE du 30 septembre 2008,

Vu la délibération n° 122 du 10 juillet 2008 relative au budget supplémentaire,

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 8 octobre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 21 octobre 2008,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** les subventions au titre du Fonds Social Européen selon le tableau joint.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et avenants à intervenir.

**D'IMPUTER** les dépenses au budget principal – articles 6574– sous fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 novembre 2008</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 novembre 2008</b>

<b>Nom du Bénéficiaire</b>	<b>Montant accordé</b>	<b>Type de crédit FSE</b>	<b>Projet soutenu, objectifs</b>	<b>Elus ne prenant pas part au vote en qualité de membre du bureau de l'association ou de personne intéressée à l'opération</b>
Entreprise d'Insertion Cuisines du Monde	13 734,00 €	intervention	Formation par le travail de bénéficiaires du PLIE au sein de l'entreprise d'insertion	
Chantier d'Insertion Restaurants du Coeur	10 000,00 €	intervention	Formation par le travail de bénéficiaires du PLIE au sein du chantier d'insertion	
Chantier d'Insertion Banque Alimentaire	15 848,00 €	intervention	Formation par le travail de bénéficiaires du PLIE au sein du chantier d'insertion	
Chantier d'Insertion Centre technique d'aide aux associations (CTAA )	4 259,00 €	intervention	Formation par le travail de bénéficiaires du PLIE au sein du chantier d'insertion	M. DEZIER
<b>TOTAL</b>	<b>43 841,00 €</b>			